

*Questions orales*

LE MÉMOIRE ENVOYÉ PAR LE SOUS-MINISTRE EN JANVIER 1981

**L'hon. Flora MacDonald (Kingston et les Îles):** Madame le Président, le premier ministre dit que le ministre a eu connaissance de cette transaction pour la première fois en janvier 1981. Il a dû prendre connaissance de la note de service envoyée par le sous-ministre au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources de l'époque, l'actuel ministre des Finances. Voici ce que disait entre autres cette note adressée au ministre et datée du 15 janvier 1981:

Vous vous souvenez sans doute que M. Gillespie a mis sur pied le projet Scotia Coal Synfuels, qui consiste à étudier la faisabilité du projet de liquéfaction du charbon à Cap-Breton...

Je voudrais savoir ce que pense le premier ministre de cette déclaration, selon laquelle son ministre des Finances était censé se souvenir de cette transaction avant le 15 janvier. D'autre part, depuis hier soir ou aujourd'hui, a-t-il interrogé le ministre des Finances pour savoir à quelle date exactement il avait eu connaissance de ce projet, avant le 15 janvier?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Madame le Président, je n'ai pas interrogé le ministre. Je le répète: je l'ai entendu répondre très clairement à des questions, ce matin, en disant que si sa mémoire est fidèle, c'est à cette date-là qu'il a pris connaissance des documents concernant la transaction. La Chambre a entendu le ministre ajouter qu'il ne pourrait pas jurer ne pas en avoir entendu parler auparavant, mais qu'il ne s'en souvenait pas. Le ministre a également signalé, et je le répète, qu'à cet égard, les dates importent peu, de son point de vue personnel, puisqu'il est tenu, quelle que soit la date, de respecter les directives qui stipulent qu'aucun passe-droits ne doit être accordé.

**Mlle MacDonald:** Je trouve la réponse du premier ministre difficile à avaler car la première fois qu'il a pris la défense du ministre, il s'est appuyé sur les dates que celui-ci avait fournies à la Chambre.

**Des voix:** Bravo!

LA DÉCLARATION FAITE PAR LE MINISTRE DES FINANCES EN NOVEMBRE 1980

**L'hon. Flora MacDonald (Kingston et les Îles):** Le premier ministre ne saurait prétendre un jour que les dates ont de l'importance, puis le nier le lendemain; c'est l'un ou l'autre, il faut choisir. Je voudrais savoir s'il a donné suite à la question que lui a posée hier mon collègue, le député de Don Valley-Ouest, au sujet de la déclaration du ministre devant le comité spécial sur l'énergie de remplacement du pétrole le 25 novembre 1980, lorsqu'il a avoué être au courant des projets de liquéfaction du charbon entrepris par Petro-Canada? A-t-il cherché à savoir si le ministre savait que l'un de ces projets concernait effectivement le Cap-Breton?

● (1420)

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Non, madame le Président. J'ai pris la peine de noter que nous aurions aujourd'hui un débat sur cette affaire, et que le ministre serait soumis à un interrogatoire. Il me semble que le député aurait pu s'adresser directement au ministre intéressé.

**Mlle MacDonald:** Le premier ministre se défile devant ses responsabilités.

**M. Trudeau:** Si l'opposition, ou l'honorable représentante de Kingston et les Îles a négligé de poser la question, c'est peut-être cette dernière qui se dérobe à ses obligations.

Quant à cette question de dates, je tiens à tirer les choses au clair. Il est bien vrai qu'au premier jour où le débat entourant cette affaire a été lancé, c'est-à-dire le 16 février, sans qu'on m'en ait le moindre prévenu, et assurément sans qu'on m'ait laissé la possibilité de consulter ces directives qui avaient été données quelques années auparavant, j'ai écouté attentivement les questions et j'ai essayé d'y répondre sans détour.

Je remarque que, lors de la deuxième série de questions posées aussi le premier jour où le sujet a été abordé, c'est-à-dire le 16 février, le député de Calgary-Centre signale dans sa question que cette période de deux ans pose un problème grave. Il s'ensuit alors un échange entre le député du Yukon et moi-même quant aux dates précises. Puis, le député de Calgary-Centre revient à la charge avec cette question de dates.

Je veux simplement rappeler que n'ayant pas été prévenu de la question, et m'entendant dire que la période de deux ans était d'une certaine façon source de problèmes, j'ai répondu que, dans ce cas-là, les faits tendaient à prouver que plus de deux années s'étaient écoulées; et je me suis ainsi défendu contre les accusations qui étaient portées.

Depuis, ces accusations se sont faites plus précises. Il ne s'agissait plus des directives concernant un ancien ministre, mais bien du rôle du ministre lui-même. Ce matin, le ministre, et certainement le vice-premier ministre et moi-même avons tous trois reconnu que la question des dates n'a rien à voir dans cette affaire, qu'un ministre est effectivement lié par certaines directives lorsqu'il traite avec d'anciens ministres, que ces derniers aient quitté leur poste depuis six mois ou deux ans.

LA RAISON QUI MOTIVE LE PREMIER MINISTRE À RECTIFIER SES PROPOS

**L'hon. Flora MacDonald (Kingston et les Îles):** Si les dates n'ont rien à voir à l'affaire, madame le Président, pourquoi donc le premier ministre a-t-il jugé nécessaire hier de prendre la parole pour rectifier ce qu'il avait dit?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Madame le Président, c'est manifestement parce que j'avais...

**Mlle MacDonald:** Induit la Chambre en erreur.

**M. Trudeau:** L'honorable représentante déclare que j'avais induit la Chambre en erreur. J'ai utilisé moi-même cette expression hier. Sur la foi de renseignements qu'on m'avait fournis, j'ai donné à la Chambre une date qui, après vérification, n'était pas la bonne. Je ne vois vraiment pas comment l'honorable représentante pourrait me tenir rigueur à la fois d'avoir apporté cette rectification et d'avoir parlé de dates. C'est précisément une erreur de date que j'avais commise. Je devais donc la rectifier à la première occasion.